

Pôle Communication/Marketing

06/10/2017

Communiqué de Presse



La CCI Hauts-de-Seine, aux côtés des entreprises en difficulté.

La CCI Hauts-de-Seine s'associe au CIP pour renforcer et apporter son soutien aux entreprises qui rencontrent des difficultés.

Facteur de dynamisme et véritable enjeu social pour les territoires, les entreprises constituent le cœur de l'économie et contribuent non seulement à la croissance mais aussi à la préservation de l'emploi. Mais celles-ci peuvent rencontrer des difficultés au cours de leur existence pouvant entraîner leur radiation.

En Ile-de-France, les défaillances d'entreprises restent élevées les tribunaux de commerce recensent 12 000 procédures par an, dont 80% de liquidations immédiates.

Consciente du potentiel des entreprises sur notre territoire et parce que l'une de ses missions est l'accompagnement au quotidien des entreprises dans le développement de leurs projets, la CCI Hauts-de-Seine souhaite soutenir les entreprises en difficulté.

C'est dans cette optique que la CCI Hauts-de-Seine s'est associée au Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP 92) qui sera lancé officiellement le 4 octobre 2017 à la Préfecture des Hauts-de-Seine. Yves Lelievre, membre associé de la CCI 92 et ancien Président de la Conférence Générale des Juges Consulaires sera présent pour apporter son expertise.

Les entreprises en difficultés sont reçues gratuitement en rendez-vous confidentiels tous les jeudis. Ces entretiens seront exclusivement assurés par des professionnels : un expert-comptable ou un commissaire aux comptes, un avocat, un ancien juge de Tribunal de Commerce, un conseiller de votre CCI pourra également y participer.

Objectifs ? Écouter les chefs d'entreprise, échanger avec eux afin de cerner les origines de leurs difficultés et surtout apporter des solutions pratiques et immédiates.

Contact : <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/cci92>